

# 🔍 🏛️ 📖 Comment prolonger un prêt ?

dans les

bibliothèques



de l'Université de Strasbourg



[bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr)



**Il est possible de prolonger un prêt 2 fois, dans les 3 jours précédents la date limite de retour, à condition que le document ne soit pas réservé par un·e autre lecteur·ice. La durée de prolongation est égale à la durée initiale du prêt.**

**Vous ne pourrez pas prolonger de prêts si un de vos emprunt est en retard ou si vous êtes suspendu·e de prêt.**



### **Comment faire ? Via votre compte lecteur**

- Sur [bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr), cliquez sur « Mon compte » puis connectez-vous avec vos identifiants Unistra.
- Cliquez sur la flèche à côté de votre nom, puis sur « Situation ».
- Cliquez sur « Prolonger » pour le document souhaité.



### **Problème de connexion ? Mot de passe oublié ?**